



Le Comica d'Ingrid Solange Amougou n'organisera plus le concours de Miss Cameroun, c'est au journal de 17h au poste national de la CRTV ce jeudi 20 que l'information a été révélée.

Rappelons que plusieurs scandales avaient emmaillé l'organisation de ce concours. En effet, la toile avait particulièrement été ébranlée au lendemain de l'élection Miss Cameroun 2018 tenue au palais de congrès le mercredi 30 décembre 2017 ; plusieurs irrégularités avaient été annoncées,

Entre mauvaise organisation et réalisation très approximative, l'on avait surtout retenu le cas de la candidate malheureuse Biloua Kounou Caroline qui avait déposé une plainte le 3 janvier 2018 au Tribunal de 1^{ère} instance du Mfoundi contre le comité d'organisation du concours Miss Cameroun 2018.

Elle déclarait avoir subi un préjudice car, elle aurait pu être élue Miss Cameroun 2018, si elle avait présenté son projet au même titre que les autres candidates, dans les mêmes conditions du direct.

Elle s'était vue frauduleusement remplacer par une autre candidate nommée Fokou Loriane arborant le brassard 19, dont le numéro n'a pas été appelé par le président du jury dans la liste

des Tops 12 final.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE
CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF ARTS AND CULTURE
MINISTER'S OFFICE

N°- 0038 /MINAC/CAB

Yaoundé 20 DEC 2018

COMMUNIQUE RADIO -PRESSE

Le Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) a décidé de se réapproprier, au nom du Gouvernement, le concept « Miss Cameroun » et subséquemment, l'organisation du concours de beauté y relatif.

Cette option, objet d'une prescription de la haute hiérarchie, est consécutive aux incidents récurrents ayant impacté négativement, ces dernières années, ledit concours.

Il s'agit, essentiellement, de préserver l'image de cet évènement, vitrine de la culture camerounaise, placé sous le Haut Patronage et la Présidence de Madame La Première Dame et ayant souvent bénéficié du soutien financier et matériel de l'Etat.

La présidente de l'association « Comité d'Organisation Miss Cameroun » (COMICA), a été informée de la décision concernant la réappropriation, par l'Etat du concept « Miss Cameroun ». En tout état de cause, lors même que la marque COMICA serait enregistrée à l'OAPI (au nom d'une certaine Association ORPHEE), le concept « MISS Cameroun » *stricto sensu*, sur lequel l'Etat a un droit de préemption, ne saurait faire l'objet d'une appropriation privative.

Dans ce contexte, le Ministre des Arts et de la Culture informe le public qu'il désavoue toute initiative relative à l'organisation, par une quelconque association privée, de l'élection « Miss Cameroun », sous tel ou tel habillage dénommatif.

Les nouvelles modalités d'organisation de cet important évènement culturel par l'Etat, actuellement en étude, seront communiquées, en temps opportun, au public. /-



[Handwritten signature]

Henriette Mendo Kambi